L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX: No 73 rue de Chartres — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 5 SEPTEMBRE 1864. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 5 SEPTEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par G Léaumont—à ses magasin d'encan, marchandises sèches, habillements, chapeaux, &c, et quincaillerie avariée.

Par Hoffman & Marks — A leur magasin d'encan, marchandises sèches, vêtements et chaussures.

Par Montgomery & Bros — rue de la Douane, entre Bourgogne et Dauphine, beaux meubles, tapis, literie, batterie de cuisine, &c.

Par E Guinault — à 5 heures, en face de la rue du Quartier, la goëlette Louise.

Par J B Crozat—à 11 heures, un lot de beaux meubles de succession, rue Craps, entre Montégut et Clouet.

Par McCerren & Landry — à leur salle d'encan, au Masonic Hall, meubles.

A nos Abonnés.

Les dépenses excessives qu'entraîne, dans les circonstances actuelles, la publication d'un grand journal quotidien, nous forcent de supprimer l'envoi de l'Abeille à nombre d'abonnés qui sont en retard avec nous. Nous leur adresserons de nouveau le journal, si tel est leur désir, dès qu'ils auront liquidé l'arriéré. Le prix de l'abonnement se paie invariablement d'avance. — On peut s'abonner pour trois mois.

LES ELECTIONS.

C'est aujourd'hui que doivent avoir lieu les élections générales dans la ville de la Nouvelle Orléans et dans les paroisses qui sont dans les lignes fédérales. Les électeurs sont appelés à voter sur l'adoption ou le rejet de la Constitution rédigée par la dernière Convention et à nommer des représentants au Congrès des Etats Unis et les membres d'une Législature d'Etat. Les bureaux d'élection seront ouverts de six heures du matin à six heures du soir.

Nouvelles de la Baie de Mobile.

Par l'arrivée du steamer des E. U. Tritonia, l'Era a reçu de la Baie de Mobile des nouvelles dont voici le résumé:

La plus grande activité règne dans la flotte. On rétablit le fort Morgan qui sera bientôt dans une position tenable. Nombre de canonnières sont dans le voisinage de la barre de Dog River.

La canonnière J. P. Jackson a réussi à capturer le plus long de ces grands bateaux plats appelés *launches* qui rôdaient dans la partie du Mississippi pour y attaquer le Tritonia. Ce bateau portait un obusier et d'autres objets annonçant ses intentions guerrières.

Le navire cuirassé Baltic, et non le Nashville comme cela a été rapporté tout d'abord, coulé bas pour former obstruction, bloque encore le chenal principal de Dog River, mais le Winnebago, monitor à double tour, a trouvé un passage par lequel il a pu gagner, à travers les obstructions, un point presque en face de Mobile et il peut y jeter à volonté des bombes de 11 à 15 pouces.

Le Metacomet, le Selago et le Kennebec ont pu arriver au même endroit où ils sont en ligne de bataille, tout prêts à bombarder la ville au premier signal de l'amiral Farragut.

La place est donc entièrement à notre merci et peut être rasée quand on le voudra. La distance du point où sont les canonnières à Mobile est de trois milles et demi, et leurs gros canons rayés peuvent jeter des bombes dans les faubourgs les plus éloignés.

On voit parfaitement les canonnières et béliers rebelles, qui ne se livrent à aucune démonstration hostile. Ce sont l'Alabama, le National et le Tuscaloosa, le Morgan et un autre bélier dont le nom est inconnu. Ils restent au-dessus de la ville, à l'embouchure de la Rivière Alabama, hors de la portée de nos projectiles.

Le général Granger est à construire des fortifications à Cedar Point et en d'autres endroits.

[Cedar Point est le promontoire sud-ouest de la baie, à 30 milles de Mobile.—Edit.]

On éprouve une grande indignation contre le général Page qui a encloué ses canons, détruit ses munitions, après avoir hissé le drapeau blanc en signe de capitulation. On dit aussi, mais ce peut être une histoire de camp, qu'il a brisé son épée avant que les officiers unionistes fussent arrivés au fort pour en demander la reddition.

DEMONSTRATION DE PAIX DANS L'IOWA.

(Dépêche du Chicago Times.)

Dubuque, Iowa, 25 août.—Le meeting démocratique de paix tenu dans cette ville aujourd'hui a été le plus grand et le plus enthousiaste qui ait jamais eu lieu dans l'Etat. La procession a mis une demi-heure à passer un point. Elle a été haranguée par Henry Clay Dean, J. F. Duncombe, D. A. Mahony et autres. 25,000 personnes y assistaient.

Un autre meeting, presqu'aussi nombreux, eut lieu dans la soirée. Le local était brillamment illuminé. Les résolutions sont pour une paix immédiate, et [illegible] à tout homme ou à toute classe d'hommes favorisant la continuation de la guerre; elles déclarent que l'acte de conscription est inconstitutionnel et illégal et rejettent sur le président et ses conseillers la responsabilité de tous les maux que pourraient causer au pays les mesures arbitraires qui seraient employées pour mettre en vigueur la conscription. [illegible] l'émancipation des esclaves noirs.

La démocratie de cette section va [illegible] longtemps cette journée. Les démocrates du Nord-Ouest est unanime pour la paix et c'est ce qu'elle déclarera à la convention de Chicago.

Nouvelles du Nord

DE DEUX JOURS PLUS RÉCENTES.

La bataille du 21 sur le chemin de Weldon. — Pertes unionistes, 5,000 hommes — Combat près de Kearneysville, dans le Shenandoah — Rumeurs d'invasion — Fremont refuse de retirer sa candidature. — Marché de New York.

Par l'arrivée du steamer Havana de Saint-Louis, nous avons reçu des journaux de cette ville et de Chicago du 27 août, contenant les nouvelles suivantes qui sont de date plus récente [illegible].

On remarquera que les [illegible] pas encore de la bataille qui a eu lieu le 25 au soir à la Station Ream.

Opérations militaires

New York, 26 août—Une dépêche de Washington au World dit: [illegible] sur les mouvements projetés des forces rebelles en Virginie. On dit qu'une colonne rebelle considérable se [illegible] la colline Bleue, et que [illegible] traverser le Potomac, ce sera à Edward's Ferry ou certainement au dessous de Point of Rocks et qu'il fera une pointe sur Washington.

D'après les moyens de transport dont on dit que le gouvernement dispose pour amener des troupes ici, je crois qu'il pourra aisément contrecarrer tout mouvement que les rebelles tenteraient contre Washington.

Les prisonniers et les sécessionistes d'ici prétendent que, contrairement aux opinions généralement exprimées par la presse du Nord, le mouvement d'une partie des forces de Grant au nord de James n'était pas une feinte, mais une attaque sérieuse contre Richmond par Lee, et que l'attaque contre le chemin de Weldon n'était qu'une feinte pour détourner l'attention.

Cette supposition sert à expliquer pourquoi nos forces n'ont pas trouvé de troupes rebelles sur la ligne du chemin de Weldon. Les ayant deviné de suite la stratégie de Grant.

Les sécessionistes disent que Hancock est furieux des pertes récentes qu'a éprouvé son corps parce qu'il croyait qu'un autre corps [illegible] le soutiendrait.

La Tribune publie une dépêche de Harper's Ferry du 25 ainsi conçue:

La canonnade vive [illegible] entendue de onze heures à une heure sur notre extrême gauche est connue. Nos forces ont rencontré et engagé l'ennemi près de Kearneysville, on ignore le résultat de l'engagement. A 1 heure et demie le feu s'est ouvert sur notre droite, et en ce moment, à [illegible] heures [illegible], il est très vif. A cette exception près tout est tranquille sur le front [illegible].

[Dépêche au Tribune.]

Washington 25 août—[illegible] de Sheridan, tenue par la division de cavalerie de Wilson, s'est avancée ce matin et a eu avec l'ennemi un engagement [illegible] jusqu'au départ du train de Harper's Ferry. L'attaque a eu lieu par suite d'un mouvement de l'ennemi qui indiquait de sa part le dessein de traverser le Potomac, en contournant la droite de la position de Sheridan. Aux derniers avis le combat continuait.

Armée du Potomac, 24 août.—Tout est tranquille aujourd'hui, sauf la canonnade habituelle. Notre gauche a été étendue à [illegible] sept milles, et nous occupons le chemin de Weldon jusqu'à la station Ream. On ne voit pas de Rebelles sur le flanc de notre gauche.

La perte entière dans le 5e corps, le dimanche 21 août est maintenant évaluée à 5,000 hommes. Les soldats de ce corps se sont admirablement battus.

New York, 26 août—Une dépêche de Washington au Commercial contient ce qui suit:

Un officier qui arrive de l'armée de Grant rapporte que tout est tranquille, sauf quelques escarmouches. La force de Lee a été évidemment réduite depuis quelques jours. La nouvelle position gagnée sur le chemin de Weldon a donné à l'armée de Grant plus de confiance dans le succès qu'à aucune époque depuis le début de la campagne.

Une dépêche de Washington au Post [illegible] que la destruction du chemin de fer de Weldon continue.

Les derniers avis de Sheridan portent que les rebelles sont en force devant lui et qu'ils ont dû recevoir de grands renforts.

Philadelphie, 26 août.—Le Bulletin publie une dépêche datée—en campagne le 25 août, et disant: hier une reconnaissance a été faite par un détachement du corps de Crook pour s'assurer de la force et de la position de l'ennemi. Ce détachement devait se porter rapidement sur la droite de la ligne ennemie et [illegible] opérer sur ses derrières. Il rapporte que les divisions de [illegible] et de Ramseur étaient retenues sur notre front par des lignes de piquet et que le reste des rebelles sous Early était à Charlestown.

New York, 26 août.—Les journaux de Richmond du 24 contiennent le compte rendu du dernier assaut rebelle sur les lignes de Warren sur le chemin de Weldon. Ils disent: "nous avons reçu un échec qui nous coûte cher, mais ce n'est pas fini." Le général Sanders, de l'Alabama, a été tué, le général Lamar, de la Floride, mortellement blessé; les généraux Barton, Finnegan et Anderson, de l'Alabama, blessés.

Les plans de Grant sur le chemin de fer de Danville sont maintenant révélés, et ce ne sera pas trop de toute l'énergie et de toute la bravoure des armées de Lee et de Beauregard pour arrêter ce hardi mouvement au sud de Petersburg. Suivant les journaux de Petersburg, on considère le chemin de Petersburg à Lynchburg comme étant en danger.

Opérations de Wheeler.

Nashville, 24 août. — La Gazette de Chattanooga, du 23, rapporte que le général rebelle Wheeler a paru le 20 courant à Smart Landing, qu'il a capturé et tué toute la garnison nègre et près de 300 ouvriers blancs. Il a détruit dans le camp 44 wagons, et tué un soldat blanc et un citoyen.

Le général Steedman, qui est parti de devant Atlanta le 23, dit que le général Dodge est encore vivant, bien que dangereusement blessé.

L'armée est inactive.

Shelbyville, Ky, 26 août—Douze guérillas sont entrés ce matin au point du jour dans la ville, et ayant fait tenir leurs chevaux par un nègre, ont enfoncé la porte de la maison de Cour. Les Home Guards armés de carabines en ont tué quatre y compris le nègre, en ont blessé quatre autres et forcé le reste à se retirer.

On dit qu'il y avait mercredi des guérillas à Pleasureville, et à Bagdad, volant des chevaux.

Le Times de Nashville d'aujourd'hui dit: Des dépêches d'éclaireurs qui sont sur les flancs de Wheeler annoncent qu'ils ont appris que l'intention de Wheeler était d'envahir le Kentucky.

Nouvelles politiques.

New York, 26 août—Une dépêche au Times de Washington dit: "Tous les rapports qui attribuent au gouvernement des démarches tendant à des négociations pour la paix sont faux."

La dépêche de Washington au Commercial dit au contraire: Toute la branche du comité républicain a eu ce matin une conférence intéressante avec le Président.

Il y a réellement quelque fondement au bruit qu'une commission doit être envoyée à Richmond pour éclaircir les propositions de paix de Jefferson Davis, mais l'affaire est encore en considération.

Boston, 26 août—Plusieurs abolitionistes éminents ont écrit au général Fremont pour lui parler du mécontentement causé dans les rangs républicains et pour conseiller aux élus de la convention de Baltimore et de celle de Cleveland de retirer leurs noms comme candidats à la présidence, afin qu'une nouvelle convention soit appelée pour choisir de nouveaux candidats.

Fremont a fait une longue réponse dans laquelle il dit qu'il n'est pas libre de retirer son nom sans consulter le parti qui l'a nommé. Il suggère de faire une tentative pour amener les partisans des deux candidats à s'entendre et à s'unir pour appeler une convention. Il dit dans cette lettre:

"On a beaucoup parlé de la paix. Pour moi la paix signifie le rétablissement intégral de l'Union sans l'esclavage, parce que l'esclavage est la source de toutes nos dissensions politiques, et parce que l'institution elle-même est condamnée par l'esprit éclairé et libéral de l'époque. Telles sont pour moi les conditions essentielles de la paix."

Marché de New York.

New York, 26 août — L'or est lourd et plus bas. Il a ouvert à 257 1/2 et a fermé calme à 254 3/8. Les sterling sont lourds à 274 à 276. Le coton est de 2 cents à 2 1/2 cents plus bas, à \$1 80 à \$1 87. La farine est à \$10 25 à \$10 75 pour extra d'Etat.

Nouvelles du Trans-Mississippi.

Des divers journaux du Texas, allant jusqu'au 21 août, le Picayune a extrait le bulletin suivant:

Notre correspondant de Shreveport dit dans une lettre particulière:

"Je suppose que vous savez que les divisions Walker et Polignac ont traversé le Mississippi. On dit qu'elles sont allées à Mobile, mais je ne crois pas qu'elles s'arrêtent avant d'être arrivées à Atlanta." [News du 12.]

Shreveport, 4 août 1864.—On tient ici une très grave conférence. Les généraux Price, Buckner, Forney et le gouverneur Reynolds, du Missouri, sans compter notre excellent gouverneur, constituent le bureau de consultation.

J'apprends que le général Taylor a été réintégré et qu'il a reçu l'ordre de se rapporter dans l'Est-Mississippi.

Une pétition circulait à Houston à l'effet d'obtenir du général Kirby Smith qu'il rappelle l'ordre par lequel le général Magruder a été transféré à un autre département.

Son successeur, le major général J. G. Walker, a pris le commandement, et donne satisfaction à la majorité. C'est un nouveau balai qui va faire maison nette.

Voici l'ordre général qui annonce les changements faits:

Quartier général, dép. du Trans-Mississippi, Shreveport, La., 4 août 1864.

Ordres généraux No. 60.

Les changements suivants sont annoncés dans les commandements de district:

Le major général J. B. Magruder est nommé au commandement du district de l'Arkansas.

Le major général Buckner est nommé au commandement du district de l'Ouest-Louisiane.

Le major général J. G. Walker est nommé au commandement du district du Texas, du Nouveau-Mexique et de l'Arizona.

Par ordre du général Kirby Smith.

S. S. ANDERSON, adj. gen. ass.

NÈGRES AU SERVICE DE LA CONFÉDÉRATION.

L'ordre général suivant s'explique de lui-même:

Quartier général, Département du Trans-Mississippi, Shreveport, La., 20 juillet 1864.

Ordres généraux 57.

I. Conformément à un acte du Congrès, intitulé "Acte pour augmenter la force effective de l'armée par l'emploi des nègres libres et des esclaves en certaines qualités," approuvé le 17 février 1864, tous les nègres libres et toutes autres personnes de couleur, sans y comprendre ceux qui sont libres sous le traité de Paris de 1803 ou sous le traité d'Espagne de [illegible], résidant dans les Etats Confédérés, entre les âges de 18 et 50 ans, seront immédiatement enrôlés sous la direction du bureau de conscription.

II. Le bureau de conscription prendra les mesures nécessaires, par l'intermédiaire des officiers recruteurs, pour enrôler immédiatement un cinquième de tous les esclaves mâles de ce département, entre les âges de 18 et de 45 ans.

III. Tous les nègres libres et les esclaves ainsi enrôlés seront envoyés aux commandants désignés par les commandants du travail des nègres pour les divers Etats, suivis de rôles descriptifs.

IV. Les réquisitions pour le travail des nègres devront être faites aux commandants du travail des nègres des divers Etats.

V. Tous les officiers et agents du gouvernement, ayant charge d'esclaves, fourniront immédiatement, aux commandants du travail des nègres des divers Etats auxquels ces avis appartiennent, des rôles corrigés et certifiés de tous ceux qui sont sous leur charge.

Par ordre du général E. Kirby Smith

S. S. ANDERSON, adj. gen. ass.

Du Rio Grande.

(Du Laredo, à la date du 7 août.)

Un correspondant écrit: "On verra que Cortina, qui était un bon ami des forces unionistes quand elles avaient la puissance, est devenu confédéré immédiatement après leur retraite."

Le Dr Rockins, député collecteur de ce port, vient d'arriver de Matamoros, d'où il était parti le 28. Il rapporte que les fédéraux ont évacué Brownsville le jour de son départ, et qu'ils s'embarquaient à Brazos Santiago aussi vite que les circonstances le leur permettaient.

Ford avait passé par la prairie de Palo Alto sans s'arrêter à Brownsville, et s'était porté du côté d'en bas avec l'intention de capturer l'arrière garde fédérale, forte de 500 hommes et de plusieurs pièces d'artillerie.

Cortina permit la formation d'une compagnie de confédérés à Matamoros aussitôt qu'il fut assuré de l'évacuation de Brownsville par les fédéraux, et la compagnie, bien armée, avait traversé le fleuve pour prendre possession de la place. Cortina envoya aussi des hommes en haut et en bas du fleuve pour empêcher que le butin ne fut transporté au delà. Les portes, les fenêtres et autres articles avaient été emportés par les fédéraux dans leur retraite.

Je reçois de Matamoros une lettre du 27 qui dit que le marché au coton était lourd avec des prix variant de 38 à 39 cts. L'argent était si rare qu'on ne pouvait vendre que peu de coton, et on s'attendait à une nouvelle baisse de prix.

Du reste, le coton arrive très lentement, et le marché est fort irrégulier. Quelquefois le prix varie d'un cent et d'un cent et demi dans la même journée.

A la date du 7, le même correspondant écrit: Ford, avec les colonels Giddings et Showalter, dont les forces sont d'environ 700 hommes, a pris possession de Brownsville le 31.

On n'a pas détruit de maisons, mais toutes sont abandonnées et désertes. Les Mexicains eux-mêmes sont allés de l'autre côté.

Tous ceux qui avaient passé aux fédéraux sont partis avec eux, et comme tous ceux qui étaient restés avaient prêté serment, ils n'osent revenir.

Les fédéraux ont fortifié Brazos Santiago, où ils resteront probablement pour bloquer le port.

L'impression générale ici est que la plus grande partie du commerce se concentrera à Rio Grande City. Le collecteur du district m'a dit que le port de Brownsville ne serait plus ouvert que pour les importations. Les négociants d'ici sont pressés de gagner du côté d'en bas.

(Laredo d'où le correspondant écrit est à 300 milles au nord de Brownsville sur le Rio Grande et Rio Grande City est à égale distance de Laredo et de Brownsville, éd.)

On lit dans le Houston *Telegraph* du 17:

Le général Hebert prend temporairement le commandement de ce district aujourd'hui; son quartier général est à Houston. On attend le général Walker d'un moment à l'autre.

Le lieutenant colonel Lubbock, qui sert maintenant avec le général Wharton, a été nommé et confirmé par le sénat aide de camp du président Davis, avec le rang et la solde de colonel de cavalerie.

Il y a eu beaucoup de fièvres bilieuses, mais aucune maladie d'un caractère sérieux n'a encore prévalu et nous espérons y échapper cette année.

Nouveau magasin d'épiceries en grand—M. A. Campbell, précédemment de la maison Henning & Campbell, ouvrira dans peu de jours le vaste magasin du No 91, rue du Camp, avec un immense approvisionnement de comestibles, vins, liqueurs, &c, pour la ville et pour la campagne.

On verra dans nos colonnes une annonce de la maison Levy & Dieter, No 27 rue Carondelet, qui vient de recevoir des marchandises fraîches, et les vendra en gros à des prix modérés.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City: 3 septembre 1864.

Arrivé hier, 45 boeufs, [illegible] veaux et 29 vaches. Il n'y a pas eu de ventes hier. A vendre, 365 boeufs, 160 [illegible], 434 veaux et 51 vaches.

Boeufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	[illegible]
Boeufs de l'Ouest, 2e qualité, par liv. net	[illegible]
Boeufs de l'Ouest, 3e qualité, par liv. net	[illegible]
Boeufs du Texas, 1re qualité, par tête	[illegible]
Boeufs du Texas, 2e qualité, par tête	[illegible]
Boeufs du Texas, 3e qualité, par tête	[illegible]
Boeufs du Texas, qual. inférieure, par tête	[illegible]
Cochons, gr.	[illegible]
Moutons, en tête, par tête	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]
Veaux, 2e qual., par tête	[illegible]
Veaux de lait	[illegible]

CAFE—300 sacs café Rio, Laguayra, St. Domingo et Java, à vendre par R. F. MARY & CO, rue Tchoupitoulas, Nos [illegible].

EDITION D'HIER MATIN.

Spéculations du Richmond Sentinel

Numéro de ce journal du 20 août.

Nous sommes arrivés au vrai moment critique de la guerre, et pour la mener à bonne fin nous avons besoin de prudence, de patience et de calme. Les six prochaines semaines seront difficiles à traverser pour le Nord. Il le sait et tâchera vraisemblablement de nous amener avec des compromis prématurés, des concessions, des admissions qui nous priveraient des avantages de position que nous pouvons obtenir en moins de deux mois. Dans cet espace de temps, il est assez probable que les armées de Grant, de Sherman et de Sheridan auront été anéanties par des pertes de batailles ou autres causes. Il est presque certain que, dans l'intervalle, la Convention de Chicago aura jeté sa pomme de discorde et de destruction dans les rangs du Nord déjà livrés à des dissentions funestes. Elle peut suggérer des conditions de paix honorables. Au moins, résistera-t-elle à la politique de guerre de Lincoln, parce qu'elle croira que cette politique est également dirigée contre la liberté du Nord et l'indépendance du Sud. Attendons patiemment le résultat de cette Convention, avant de nous commettre nous-mêmes à aucuns termes spécifiques de paix; nos ennemis ont à redouter beaucoup ce résultat et nous, nous n'avons rien à en craindre. Il peut empêcher ou contrecarrer les vues du parti de la guerre au Nord, il peut rendre sa situation pire, il ne peut affecter la nôtre.

Attendons aussi l'épreuve du prochain tirage. S'il échoue, le Nord sera presque sans une armée, et nous serions sûrs alors d'avoir de meilleures conditions de paix que nous ne pourrions l'espérer pour le moment. Que le tirage échoue au moins partiellement, c'est ce que tous les partis, au Nord, attendent et redoutent. Cette opération peut donner lieu à des attroupements, des émeutes, des mouvements insurrectionnels et à la guerre civile dans cette section. Elle fortifiera certainement et rendra plus intense le sentiment de haine de New York, de la Pennsylvanie, de New Jersey et du Nord Ouest pour la Nouvelle Angleterre. Ces Etats soutiennent la guerre par honneur, la Nouvelle Angleterre comme une source de richesses. Elle devient de jour en jour plus riche par la prolongation de la guerre, pendant que les Etats d'une autre section en sont de plus en plus appauvris. Nous pensons, suivant les règles du duel, que l'honneur est satisfait quand le sang a coulé, quand même il n'en a coulé qu'une goutte. Ces Etats en ont versé un océan, ni l'honneur ni le sentiment de la plus généreuse magnanimité n'exigent qu'ils en versent davantage. Autrement, ce serait de la brutalité sauvage et non de la noble chevalerie.

Ils devraient dire et peuvent très justement dire aux Etats de la Nlle-Angleterre: "Vous êtes les auteurs de cette guerre. C'est votre guerre. Vous y avez gagné des millions. Nous avons fait cause commune avec vous, car nous sentîmes que le bombardement du fort Sumter était une insulte à tout le Nord. Mais ce n'était que cela, et cette insulte avait été provoquée par les hommes et les mesures de la Nouvelle-Angleterre. Nous avons répandu assez de sang, et perdu ou dépensé assez d'argent pour laver un million d'outrages semblables. Nous ne pouvons pas en dépenser davantage pour satisfaire votre haine et établir votre fortune, nous ne pouvons leur faire le sacrifice de nos fortunes à venir et celui du bien-être de notre postérité. Nous ne permettrons pas ce tirage."

Et quand un Etat seul opposerait cette force d'inertie au tirage, toute prolongation de la guerre serait sans espoir, car d'autres Etats suivraient bientôt son exemple. Mais supposons que le tirage réussisse. Il ne donnera à l'armée du Nord que des recrues indisciplinées, récalcitrantes, et des remplaçants mercenaires à la place des volontaires vétérans.

Nous serons dans une bien meilleure position pour traiter de la paix après le tirage qu'à présent, quand même il réussirait. Il s'écoulera un grand laps de temps entre l'enrôlement et le tirage au sort des hommes et les hommes devenus soldats, et nous pourrons en profiter pour pousser la guerre d'une manière qui nous soit favorable et traiter de la paix d'égal à égal, sur un pied de justice et d'équité.

Dans l'intervalle, l'expiration du service de leurs hommes de trois ans et de leurs hommes de 100 jours affaiblira continuellement nos ennemis et nous fortifiera dans la même proportion. Leur circulation est sûre aussi d'empirer toujours davantage et, sans des moyens d'échange ayant librement cours étant librement acceptés, ils ne pourront long-temps prolonger la guerre. Notre circulation s'améliore rapidement et le congrès, dans sa prochaine session, n'aura qu'à renforcer les mesures qu'il a déjà inaugurées pour nous délivrer, en peu de temps, de toutes les difficultés provenant des affaires de finance.

Dans six semaines, nous sommes presque sûrs d'être dans une meilleure position pour traiter de la paix qu'aujourd'hui, tandis que notre ennemi sera dans une position pire. Il peut se faire que dans cet intervalle nous ayons battu les armées de Grant, de Sherman et de Sheridan, en prenant une partie et en chassant le reste de notre territoire. Dans six semaines, au lieu de nous en tenir à une guerre défensive, nous pourrons envahir le territoire de l'ennemi et nous livrer à des opérations offensives. Nous avons peu à craindre et beaucoup à espérer dans cet intervalle. Le temps est une victoire pour nous, et c'est la mort pour nos ennemis.

Nous sommes certainement fatigués de cette longue, sanglante et cruelle guerre, mais soyons patients pour que l'ennemi ne profite pas de notre lassitude et ne nous lasse pas, pour nous-mêmes, par des concessions illusoires. Nous ne fûmes jamais, depuis le commencement de la guerre, dans une position meilleure. Nous ne fûmes jamais dans une position plus favorable pour tenir tout ce que nous avons demandé, une indépendance pleine et entière. En attendant, soyons prêts à écouter toute proposition de paix qui donne lieu à une discussion libre loin de la former comme un ultimatum.

Soyons prêts à ouvrir des négociations pour la paix à quelque époque que ce soit mais d'égaux à égaux et non autrement. A chaque jour de la négociation, à mesure qu'elle progressera, nous serons en réalité plus forts et nos ennemis positivement plus faibles.

Quant à l'armistice, c'est une question fort épineuse, et nous ne pouvons pas à présent risquer une opinion. L'armistice peut être proposé pour mettre les armées de Sherman hors de danger et les retirer du Sud en toute sûreté. Le long des rives du Mississippi, l'ennemi a aussi des troupes qui pourraient être très exposées et obligées d'essuyer le feu de milliers de nos corps et de nos guérillas qui les harasseraient et les décimeraient sur les bords de ce fleuve tortueux et difficile. Nous tenons l'ennemi dans des conditions d'où il ne pourra sortir aisément si nous nous y opposons, et il vaudrait probablement mieux profiter de nos avantages que de le délivrer d'embarras en consentant à un armistice.

LA CONVENTION DE PAIX A SYRACUSE.

(New York Advertiser du [illegible] août.)

Conversations particulières avec les membres.

M. O. P. Rooks, de Syracuse, communique au Journal l'article suivant:

Pour la sérieuse considération de tous ceux qui désirent qu'une paix honorable et durable résulte de la fin de cette guerre, je demande la permission de mettre au jour les conversations que j'ai eues avec plusieurs des hommes influents du parti de la paix, à Voorhees House, le soir même qui suivit la dernière convention de paix. Etant un homme de paix moi-même, aussi bien qu'un homme favorable à une paix durable et honorable, je me suis profondément intéressé au grand mouvement de paix du 18, mais je confesse que ma confiance dans les grands apôtres de paix a reçu un terrible coup quand je fus à même d'entendre, par hasard, les propos suivants proférés par un de ces apôtres, orateur public proéminent, et adressés à un cercle choisi de fidèles:

"Je vous dis, messieurs, que Jefferson Davis fait la guerre pour défendre les libertés de notre pays. Il faut qu'il réussisse et il réussira. J'en ai parlé ainsi au gouverneur Seymour, ce matin, et il m'a répondu: 'Monsieur, je le sais, mais que puis-je faire? Je suis sans pouvoir. La majorité du peuple est contre moi et l'administration a toute l'armée pour elle'—Messieurs, nous avons à arrêter cette guerre. Il faut qu'elle soit arrêtée. Et, si le vieil Abe est élu en définitive, nous aurons à faire une contre-révolution et à renverser toute la horde maudite des abolitionistes."

Commençant à douter des professions de paix de ces hommes, je cherchai immédiatement l'occasion d'adresser les questions suivantes à plusieurs des plus intimes et des plus ardents partisans de Vallandigham:

Je demandai d'abord au sénateur Lawrence: "Etes-vous disposé à accorder au Sud son indépendance, dans le cas où ces commissaires dans la Convention nationale proposée demanderaient cette indépendance comme leur ultimatum, après que tous les moyens honorables de paix, basés sur la reconstruction de l'Union, auraient échoué?

"*Oui, très certainement*, fut sa réponse. *Il faut que cette guerre se termine.* Le gouvernement fédéral n'a aucun pouvoir de forcer un Etat souverain de rentrer dans l'Union contre sa volonté. Un Etat a, de toute justice, le droit de se séparer, si ses droits constitutionnels sont violés."

Je proposai la même question au sénateur Young, qui se flattait de l'honneur d'avoir donné un des cinq votes primitifs de sécession dans la législature de New York en 1861, contre la coercition, et je reçus de lui précisément la même réponse.

Enhardi par ces réponses inattendues, je soumis une question semblable à Wm. H. Bramlette de Kentucky, parent du gouverneur Bramlette, et qui est un des délégués à la convention de Chicago, et il me répondit de la même manière sur tous les points. Il dit en outre "le peuple du Sud combattra tant qu'il lui restera une piastre à moins que le Nord ne lui accorde le droit de self-government."

J'adressai ensuite des questions identiques à une douzaine d'autres membres de la convention, et j'eus le même résultat. Ma réplique à chacun de ces messieurs fut:

"Pourquoi n'avez-vous pas soumis à la convention d'une manière franche et honorable cette question qui implique le point le plus vital du débat, afin de connaître le vote de l'assemblée? Vous avez déclaré dans tous vos discours que vous étiez en faveur de la paix et de l'Union, quand vous êtes prêts à accepter la paix et la désunion." A cela je n'ai reçu qu'une seule réponse honnête. Un délégué de Buffalo dont je ne sais le nom, m'a dit: "Ce ne serait pas politique."

Dans ma conversation avec Bramlette et Lawrence je demandai quelles conditions honorables les démocrates de paix offriraient au Sud pour l'engager à rentrer dans l'Union? M. Lawrence me dit: "Nous proposons de lui garantir la protection de tous ses droits—dont un, avait-il déjà dit, était le droit de sécession; secondement, nous proposons de lui garantir la protection de l'esclavage jusqu'aux lignes primitives et dans tous les territoires."

PROSCRIPTION DES CRINOLINES.

Le *Figaro Programme* parle d'une révolution importante qui s'est accomplie vendredi sur la scène de l'Opéra.

Depuis plusieurs années déjà on signalait l'abus que le personnel de ce théâtre fait de la crinoline.

L'Alice de *Robert*, la Rachel de la *Juive*, avec des cerceaux, ont plus d'une fois causé l'hilarité du public, on s'est égayé plus d'une fois à l'orchestre et au parterre des [illegible] des *Huguenots*, des bohémiennes du *Trouvère*, des Suisses de *Guillaume*.

Au point de vue de la mise en scène, de la couleur locale, c'était absurde; mais où cela devenait bouffon, c'était au moment des divertissements, lorsque les nobles dames ou les paysannes étaient assises devant les loges de rez de chaussée.

On sait l'effet produit par les crinolines; lorsque celles qui les portent viennent à s'asseoir, les cerceaux se relèvent en avant, décrivant un cercle indiscret; alors, de l'orchestre on apercevait des bas...... multicolores et des bottines...... non d'ordonnance, lorsqu'elles n'étaient pas crottées.

C'était ridicule ou hideux.

Eh bien! la crinoline est prohibée à l'Opéra; les peines les plus graves seront prononcées contre les délinquantes (on parle de huit jours de retenue), et le décret administratif a commencé à être mis à exécution le 29 juillet.

Il y a eu protestations, réclamations, commencement d'émeute; cinq dames des choeurs ont fait résistance et ont paru au premier acte avec les cages interdites; au second acte, une seule s'est présentée; au troisième, la révolution était accomplie et l'ordre régnait partout; l'histoire ne dit pas si l'on a dû recourir à la force armée.

La soumission des artistes des choeurs est faite; il reste encore à obtenir celle des sujets: Alice, Rachel, Valentine, Léonore, voudront-elles se conformer au décret?

FEUILLETON.

LE DUC DE CARLEPONT,

PAR AMÉDÉE ACHARD.

XII—Suite.

A la première nouvelle qu'il eut de la mort de Mme de Carlepont, M. de Bière était venu passer quelques jours à la Cormeille, ces jours devinrent des semaines. Rien d'ailleurs n'était changé dans la vie des solitaires. M. Bonnafous se présentait aux mêmes heures, l'enfant béchait le jardin et coupait le bois. Noé promenait sa serpe dans le verger, la Bigorne sifflait en battant le linge et l'étendait sur les cordes ajustées aux arbres, et quand un pauvre passait sur la route, il trouvait comme autrefois, à la porte de la métairie, un morceau de pain et un verre de cidre. M. de Bière dans les commencements offrit son château à M. de Carlepont, le duc refusa. M. de Bière regarda l'enfant qui n'avait plus les belles couleurs des anciens jours.

—Je vous comprends, répondit M. de Carlepont, mais si la douleur est une ennemie, il faut habituer l'enfant à ne pas reculer devant elle.

Un temps s'écoula.

Un soir d'octobre, en revenant de la chasse, M. de Carlepont aperçut dans une lande, au revers d'un fossé, un jeune garçon qui dormait. Il était couvert de vêtements en loques et poudreux, les pieds nus dans de méchants souliers crevassés, la poitrine au vent, et tout de son long étendu dans une attitude qui décelait une fatigue extrême. L'ombre se faisait, la longue flèche des peupliers n'avait plus de lumière qu'à sa pointe. Point de hameau, point de chaumière aux environs, dans la campagne ni laboureur, ni berger. Le chemin le plus proche était encore à une bonne distance. M. de Carlepont jugea que c'était quelque petit pâtre égaré. Comme il se penchait pour le tirer par le bras, il remarqua des traces humides de larmes sur les joues de l'enfant, l'une d'elles tremblait encore au coin des cils. En dormant, il avait la poitrine secouée par des sanglots qui la gonflaient par secousses. Un sommeil rempli de pleurs a quelque chose de touchant dans l'enfance. M. de Carlepont réveilla doucement le petit dormeur. Celui-ci s'étira, se frotta les yeux, jeta un regard effaré autour de lui, se leva tout d'un coup comme si la mémoire lui fut revenue, et joignant les mains:

—Ah! mon Dieu! fit-il.

—Ça, mon petit homme, lui dit M. de Carlepont, d'où viens-tu et où vas-tu?

—Je ne sais pas, répondit l'enfant.

—Tu es du pays, cependant?

L'enfant promena les yeux de tous côtés.

—Mon pays n'est pas tout près d'ici, reprit-il, voilà des arbres et un ruisseau que je ne connais pas.

—Tu as sans doute des parents, ou [illegible]?

—Je les avais ce matin...... Je ne les ai plus ce soir.

Comme il achevait de parler les larmes le gagnèrent.

—Si je pleure, dit-il, en passant ses petits poings sur son visage, ce n'est pas que j'aie peur, c'est......

—C'est?

—C'est que j'ai faim.

M. de Carlepont tira un morceau de pain de son bissac. L'enfant se jeta dessus.

—Voilà tout un jour que je n'ai pas mangé, dit-il.

On le devinait aisément aux furieux coups de dents qu'il donnait.

—Et quand tu n'auras plus faim, que feras-tu? continua le duc.

Le morceau de pain à demi dévoré tomba des mains de l'enfant.

—Monsieur, dit-il, je voudrais bien gagner ma vie..... Je sais conduire les brebis et les dindons au pâturage, je suis fort quoiqu'il n'y paraisse pas......, si je trouvais une personne charitable qui voulut me prendre chez elle, je m'emploierais bien à tout.

L'enfant s'efforçait de rester ferme, mais sa voix tremblait un peu: il ne mangeait plus.

—Comment t'appelles-tu? poursuivit M. de Carlepont.

—Gilbert.

Le duc voyait devant lui un pauvre être qui paraissait avoir une douzaine d'années. Il était petit, maigre, effaré, sauvage, une brune, avec des yeux noirs et vifs, et une crinière de cheveux tout ébouriffée autour du front. Il avait quelque chose d'un louveteau, l'air inquiet, le regard rapide et brillant, les dents blanches, la jambe sèche, le flanc creux. Il était couvert de vêtements sordides, criblés de trous, rapiécés en vingt endroits, le pantalon tenait aux hanches par un bout de ficelle, un chapeau de paille déchiqueté pendait sur ses épaules. Tout indiquait une misère profonde et l'habitude du besoin. Gilbert avait la taille d'un petit garçon.

—Vrai Dieu! il n'arriverait pas à l'épaule d'Henri, murmura M. de Carlepont.

Les membres, il est vrai, étaient chétifs et grêles, mais sous la peau hâlée par tous les soleils de l'été et durcie par les bises froides de l'hiver, un réseau de muscles et de nerfs se croisait en saillies dures et nerveuses. La constitution n'en fut pas atteinte, bien qu'à cette adolescence souffreteuse le pain eût souvent manqué. [illegible] en physionomie, il n'eut [illegible] de celle qui se présentait à lui avec les auspices du hasard. La confiance, et la crainte [illegible] de la compagnie habituelle, n'y avait imprimé la trace d'aucun sentiment bas. Au contraire, une certaine fierté s'y montrait, point d'astuce dans les yeux, mais dans l'ensemble des traits [illegible] une expression générale d'espièglerie et de hardiesse. La lumière ne brillait plus à la cime des peupliers. La nuit se faisait. Gilbert se leva, et ramassa [illegible] son chapeau de paille.

—Veux-tu me suivre? lui dit tout à coup M. de Carlepont.

—Volontiers, répondit Gilbert.

Ils firent quelques pas en silence à travers la lande, au moment où [illegible] dans un plus fourré d'ajonc, Gilbert s'arrêta sur une pierre.

—Je ne puis plus aller, dit-il.

Le duc s'aperçut alors que son petit compagnon avait les pieds meurtris et presque en sang. Un épuisement horrible se lisait dans son visage. Mais, pareil à une bête fauve, il ne se plaignait pas.

—Si vous pensez encore à moi, demain matin, continua Gilbert, vous me trouverez infailliblement ici.

Déjà il faisait mine de se coucher dans la mousse lorsque, l'enlevant d'un bras vigoureux, M. de Carlepont l'assit solidement sur ses épaules.

—J'ai porté des bestiaux qui pesaient plus que toi, mon bonhomme, dit-il, donc, haut le pied, et allons souper.

—Merci, répondit l'enfant.

Bientôt au poids plus lourd qu'il sentit sur sa tête, dont l'enfant s'était fait un oreiller, et au mouvement régulier d'une respiration dont il entendait le souffle égal, le duc devina que Gilbert s'était endormi. Les enfants ont de ces confiances innocentes qui touchent profondément.

—Allons! dit le duc, j'en dois compte à Dieu!

Quand il parut dans cet équipage à la Cormeille, la Bigorne poussa un cri qui réveilla Gilbert en sursaut.

—Tiens! dit l'enfant, voilà encore une maison que je ne connais pas.

M. de Carlepont le posa gaîment à terre parmi les poules et les chiens.

—Voici un convive que je vous amène, la Bigorne, dit-il, il lui faudra ce soir une bonne soupe et un bon lit et demain de bons vêtements chauds.

Une nourriture saine et un air de feu eurent promptement ranimé Gilbert. Assis commodément devant des ramées de pin qui flambaient en répandant une bonne odeur de résine, et le museau poilu de Falco entre ses genoux, l'enfant narra volontiers son histoire.

M. de Carlepont apprit ainsi que Gilbert avait partagé depuis son enfance la bonne et la mauvaise fortune d'une famille de saboteurs qui tirait maigrement sa subsistance du produit de son travail, dans un village voisin d'Orléans. On les appelait le Gervais et la Gervaise et ils n'avaient point d'autre enfant. Un parent, qui possédait une métairie dans le Maine, les avait mandés auprès de lui pour l'aider dans son exploitation. On vécut bien un temps. Gilbert se souvenait des pommes de terre qu'on faisait griller sous la cendre. Il avait des sabots neufs. Un jour, après de grands cris, on se sépara. La Gervaise prit l'enfant par la main, le mari fit un paquet de ses hardes, et tous trois gagnèrent la campagne.

—Pourquoi ce départ? Demanda le duc.

"—Une grande femme brune était entrée depuis peu à la maison, qui ne s'entendait pas avec la Gervaise, répondit Gilbert, on se disputait pour un fauteuil qui était au coin de la cheminée; le fauteuil resta à la grande femme brune.

"Les saboteurs, chassés de chez leur parent, s'établirent dans une cabane, aux environs de Saint M...... Les sabots neufs devinrent vieux et ne furent pas remplacés. Gilbert se couchait parfois sans avoir trouvé une croûte à grignoter. Un matin, le mari de la Gervaise mit un morceau de pain bis et un oignon cru dans un méchant petit sac, prit l'enfant par la main et s'éloigna. La Gervaise pleurait dans un coin.

"—Bah! que veux-tu, il le faut! dit le saboteur d'un air bourru.

"—Un moment après, continua Gilbert, nous étions loin de la chaumière. Mon guide marchait à grands pas: j'avais peine à le suivre. J'étais inquiet et ne savais pas où nous allions. La vue de deux gendarmes à cheval qui passaient sur la route me tira de mes réflexions. Cela me parut fort beau, et j'enviai le sort de ces hommes qui voyageaient à cheval, le sabre au côté. Au bout d'une heure ou deux le saboteur s'arrêta dans une auberge, et me mettant un papier dans la main, me montra du doigt un hameau dont je voyais le clocher à travers les arbres; cela fait, il me poussa par les épaules.

"—Va tout droit, mon garçon, me dit-il, tu donneras cette lettre à la personne dont le nom est sur l'adresse là-dessus......surtout ne la perds pas, c'est plus important que tu ne penses.

"—Je partis tout d'un trait, quand j'arrivai au hameau, j'eus beau frapper à toutes les portes, jamais je ne pus trouver la personne dont le nom se lisait sur l'adresse.

"—On s'est moqué de toi, petit, me dit un charron.

"Je m'en retournai bien vite à l'auberge. Le saboteur en était parti. Le chemin que j'avais parcouru le matin était devant moi. Je m'enfilai à la hâte, j'étais un peu las. Quand j'arrivai à la cabane où j'avais laissé la Gervaise pleurant, la porte était ouverte; mais dans la pièce où on se tenait tout le long du jour il n'y avait personne. Personne non plus dans l'enclos. Ce qui me frappa le plus ce fut l'absence d'une chèvre qu'on y voyait le matin. J'attendis. Au bout d'une heure, n'y tenant plus, j'appelai, rien. Je me mis à fureter partout. Une poule noire s'échappa en criant d'une grange où je venais d'entrer. Je ne sais pourquoi, mais en voyant qu'il n'y avait plus que la poule noire et moi dans la cabane, je me mis à pleurer. La faim se faisait sentir. Je m'aperçus alors qu'il n'y avait plus ni meubles, ni ustensiles dans la maison. La peur me prit et je me mis à courir, laissant derrière moi la poule qui criait toujours. Un voisin m'apprit que la Gervaise et son mari étaient partis dans la matinée en carriole, et qu'on les avait rencontrés sur la route de la ville.

"—C'est bon, je les rattraperai, dis-je.

"Au bout de trois ou quatre lieues j'avais perdu leurs traces. Le morceau de pain et l'oignon n'existaient plus. Trois ou quatre sous que je découvris au fond de mon sac me permirent de les remplacer. Aux approches de la nuit je me glissai dans une grange où je dormis dans le foin. Au petit jour, et dans la crainte d'être pris pour un mendiant, je me jetai hors de la grange et m'éloignai à travers champs. J'avais toujours l'espoir de retrouver la Gervaise et le saboteur, mais le pays que je traversais m'était inconnu.

"Je regardais les maisons, je regardais les passants, tout cela ne me disait rien; il me restait à peine une croûte de mon souper de la veille, les pieds commençaient à me faire mal. Vers midi, j'avisai un pommier, dans un champ, avec de si belles pommes, que, n'y tenant plus je sautai aux branches. A peine avais-je arraché le premier fruit qui se trouvait à portée de ma main, qu'une voix terrible retentit non loin de là. Je me laissai tomber de l'arbre et bien m'en prit. Un paysan, grand comme un chêne, courait vers le pommier, un bâton à la main. La peur me rendit mes forces. Je me glissai dans un taillis qu'on voyait à cent pas de là, et me perdis dans le fourré. Quand je fus à l'autre bout du bois, il n'y avait plus ni chemin ni sentier. Je marchai encore quelque temps. Puis, enfin, la fatigue et le chagrin me prirent du même coup. Je tombai au bord d'un fossé. Au moment où je pleurais de toutes mes forces, le sommeil me saisit. C'est alors que vous m'avez trouvé."

A la fin de ce récit, Henri, qui n'en avait pas perdu une syllabe, se serra contre Gilbert par un mouvement où l'on sentait l'amitié.

—Pauvre petit! s'écria la Bigorne qui s'essuyait les yeux.

—Ça, mon petit homme, ce saboteur qui t'a oublié dans un champ, ce n'est pas ton père? demanda M. de Carlepont.

—Oh que nenni! dit Gilbert.

—Ah! ... et cette lettre qu'il t'a donnée l'as-tu toujours sur toi?

—Certainement, la voici.

Gilbert tira de sa poche un papier maladroitement plié en forme de lettre et la tendit à M. de Carlepont, qui en brisa le cachet.

Sous une première enveloppe se trouvait une feuille de papier grossièrement couverte de caractères mal tracés, les lignes heurtées, et, çà et là, striées de taches d'encre tombées d'une plume inhabile présentaient les éléments d'une orthographe rudimentaire. M. de Carlepont y déchiffra à grand peine l'histoire de Gilbert.

Le saboteur racontait qu'au mois d'avril 18.. un monsieur de Paris était arrivé chez lui accompagné d'un enfant qu'il avait confié à la Gervaise. Six mois de gages avaient été payés d'avance. Ce monsieur de Paris, qui portait une belle chaîne d'or, était descendu d'une voiture de poste et avait déclaré se nommer Raoul de Lanta, officier en disponibilité. Sept ou huit trimestres furent payés régulièrement. Deux ou trois fois même, dans le cours des trois premières années, le comte Lanta arriva comme une tempête, embrassa le petit, laissa quelques pièces d'or entre les mains de Gervaise et s'en alla comme il était venu, au grand galop. L'enfant grandissait. On l'envoya à l'école. Il apprit à lire, à écrire, à compter. Il profitait bien. Cependant un temps vint où l'argent n'entrait plus dans la maison, comme autrefois. On restait quelquefois un an sans rien recevoir. Une fois encore, mais après une longue absence, M. de Lanta parut. Il avait l'air fatigué, il remit [illegible] écus à la Gervaise. Le saboteur remarqua qu'il descendait d'une carriole prise à Orléans. On ne le revit plus. Les misères vinrent à la suite d'un incendie qui brûla tout dans la chaumière. Il fallut vivre d'expédients. On était à bout de ressources, lorsqu'un parent appela le ménage dans le Maine. La Gervaise emmena le petit qui mangeait comme père et mère. Un temps les choses marchèrent au gré de tous.

Pour un jour le parent s'entiche d'une coureuse qu'il installa chez lui. Il y eut des querelles. Cette femme usa de l'empire qu'elle avait pris sur le vieux métayer pour faire jeter à la porte le saboteur, la Gervaise et l'enfant. Ces pauvres gens prirent une cabane en location. Ils travaillèrent de leur mieux, le petit du moins, mais il n'y avait pas toujours assez de soupe sur le feu. Pour la première fois, la Gervaise eut peur à la pensée de l'hiver qui allait venir. Sur ces entrefaites, une bonne âme offrit au saboteur et à sa femme de les conduire en Bretagne dans une ferme où on avait besoin de bras solides, mais on n'y voulait point d'enfant. La Gervaise voulait garder le petit, hésitait, elle allait peut-être refuser; le saboteur lui fit entendre raison. La faim les talonnait, et le petit, en somme, n'était pas à eux. Ils résolurent, d'un commun accord, de confier Gilbert à la Providence.

"C'est pourquoi, disait le saboteur en finissant, je vais donner au petit quatre sous qui me restaient, plus un paquet de tous les papiers que j'ai reçus autrefois, et le prenant par la main, je le conduirai dans un champ où j'ai l'intention de l'abandonner."

A continuer.

Falleció ayer a las [illegible] MARGARITA FERTZ(?), hija de José Perez y de Mariana Perez [illegible].

Société Portugaise de Bienfaisance

Nlle Orléans, 5 septembre 1864.

Décédé hier, à 4 heures P. M., le membre José SILVA, natif de Lisbonne, âgé de 38 ans, membre de cette société.

Messieurs les [illegible] et membres sont requis d'assister à ses funérailles qui auront lieu [illegible].

Par ordre du Président. P. M. CANTON, Secrétaire.

Sociedade Portugueza de Beneficencia

Nova Orleans 5 de settembro 1864.

FALLECIMENTO.

Faleceu hontem as 4 horas da tarde, o membro José SILVA, natural de Lisboa, de idade de 38 annos [illegible] da sociedade. [illegible]

Por ordem do Presidente. P. M. CANTON, Secretario.

Morte le 4 septembre, à trois heures du matin, de l'hydropisie, Mlle ROSANIE DEMEZIER, âgée de 73 ans. Ses funérailles auront lieu ce MATIN à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue des Marais No 92.

Les journaux de Natchitoches sont priés de reproduire cette annonce.

SERVICE FUNEBRE

Un service funèbre sera célébré mardi 6 septembre [illegible] église de St Augustin, pour le repos de l'âme de feue dame A. DEGRANGE. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister. 5 sept—2t

MM. les éditeurs de l'Abeille.

Veuillez m'annoncer comme candidat pour représenter le 1er District de la Louisiane au Congrès.—Election le premier lundi de septembre 1864.

E. ABELL.

AUX ELECTEURS

Du 1er District Congressionnel.

Les champions de la nouvelle Constitution m'ayant nommé candidat pour représenter au Congrès le Premier District de la Louisiane, et considérant que la haute position où veulent me placer mes concitoyens est de celles qui ne doivent être ni sollicitées ni refusées, j'ai l'honneur d'annoncer aux électeurs du District que j'accepte la candidature, et je remercie la Convention qui me l'a décernée de la confiance qu'elle place en moi.

Fermement convaincu que la nouvelle Constitution rétablira bientôt dans toute sa plénitude le pouvoir politique de l'Etat, ainsi que sa prospérité, qu'elle en développera les ressources, qu'elle assurera au peuple les bienfaits et la jouissance de la paix et d'un gouvernement sage, et qu'elle contribuera de cette manière à consolider l'union indivisible de tous les Etats sous notre noble et glorieuse bannière nationale, je ferai tous mes efforts pour obtenir qu'elle soit victorieusement ratifiée par le peuple.

Si je suis élu, je soutiendrai le gouvernement de tout mon pouvoir; et, reconnaissant la justice et l'équité d'une indemnité raisonnable au profit des loyaux propriétaires d'esclaves, je réclamerai pour mes concitoyens le plein bénéfice des mesures qui pourront être proposées et adoptées dans ce but.

Nlle Orléans, 30 août 1864.

30 août—au 5 sep. M. F. BONZANO.

NOUS RECEVONS ACTUELLEMENT un assortiment de MARCHANDISES ETRANGERES ET DU PAYS. Sur lesquelles nous appelons l'attention des détaillants. Notre stock consiste en partie, de INDIENNES AMERICAINES DE FONDS, COTONS BLANCS ET ECRUS DE FONDS, MOUSSELINES DE LAINE, FLANELLES, ALPACAS, BONNETERIE. MARCHANDISES DE MÉNAGE ET D'HABITATION, COUVERTURES EPAISSES, JEANS DU KENTUCKY, KERSEYS ET LINSEYS, OSNABURGS, BRODEQUINS, BOTTES ET SOULIERS RUSSETT, Tannés avec les meilleures écorces de chêne. LEVY & DIETER, No 27, rue Carondelet. 5 sept

A. CAMPBELL, Ci-devant de la maison HENNING & CAMPBELL. Prépare en ce moment et ouvrira vers le 10 courant, le GRAND MAGASIN No 91, RUE DU CAMP. Il y aura toujours un assortiment complet de PROVISIONS, GROCERIES, VINS, LIQUEURS, &c., pour la ville et la campagne. 5 sept—1f

AVIS. Mr. Ch. H. ESCOUSSE, curateur de la succession Brahic, donne avis aux créanciers [illegible] de lui présenter, dans les dix jours qui suivront la première publication de cet avis, une note de leurs créances [illegible] rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse, maison de la librairie de Victor Hebert & Escousse. 5 sept—10,13

DEMANDE DE LOGEMENT. Un monsieur respectable d'un âge avancé désire prendre un appartement dans une famille particulière où il n'y aurait pas de pensionnaires. Il accepterait l'appartement au besoin. S'adresser à D. F. Boîte No. 11 Post Office New Orleans. 3 sept—3t

Les Steamers de L'Atlantic Mail Steamship Company. L'ARIEL ET LE CHAMPION Se relieront à New York Aux steamers du General Trans-Atlantic Company, de New York au Havre, LE WASHINGTON ET LE LAFAYETTE, comme suit:

DEPARTS de la NELLE ORLEANS: Sept. 1er ARIEL; 12 CHAMPION; Oct. 1 ARIEL, avec les passagers pour le Havre, devant partir de New York le 12 octobre; 16 CHAMPION; [illegible] ARIEL, avec les passagers pour le Havre, devant partir de New York le 9 nov.; Nov 13 CHAMPION; 27 ARIEL, avec les passagers pour le Havre, devant partir de New York le 7 déc.; Déc 11 CHAMPION; 25 ARIEL, avec les passagers pour le Havre, devant partir de New York le 4 janv. Et ainsi de suite, toutes les deux semaines.

DEPARTS DE NEW YORK: Août 17 ARIEL; Sept 7 CHAMPION, avec les passagers du Havre, du 24 août; 21 ARIEL; Oct 5 CHAMPION, avec les passagers du Havre du 21 sept.; 19 ARIEL; Nov 2 CHAMPION avec les passagers du Havre du 19 oct.; 16 ARIEL; 30 CHAMPION, avec les passagers du Havre du 16 nov.; Déc 14 ARIEL; 28 CHAMPION, avec les passagers du Havre du 14 déc. Et ainsi de suite, toutes les deux semaines.

D. DE GOICOURIA & Co, Rue Poydras, No 1. 31 août

POUR NEW YORK —directement— Jour de départ, MERCREDI sept septembre, à huit heures du matin. Le magnifique steamship [illegible] et fin marcheur CREOLE, commandant John Thompson, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec les malles des Etats Unis. Pour fret ou passage (magnifiques emménagements) s'adresser à WARNEKEN & Co, agents, rue de l'Union No 1. 31 août—

Le paquebot à vapeur STAR [illegible] Paquebot de BATON ROUGE [illegible]. JOHN L. TITUS. [illegible]

Le MITTIE STEPHENS [illegible] BATON ROUGE [illegible] MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS [illegible] J. A. RICHARD [illegible]

Jours de départ [illegible] DIMANCHES et MERCREDIS [illegible] ARIZONIA [illegible] A. BRITTON, rue Front No 1.

Paquebot du Fort Jackson [illegible] JACKSON [illegible] NEBRASKA [illegible] JOHN L. TITUS [illegible]

POUR MATAMOROS [illegible] L. JOUBLANC, Passage de la Bourse.

POUR LA HAVANE [illegible] BELLA CUBA [illegible] P. BOUDOUSQUIE. EUG ROCHEREAU & Co.

POUR TAMPICO—Ligne du Golfe [illegible] LILLY [illegible] BAGUE & ROUX.

POUR MATAMOROS [illegible] SIR COLIN CAMPBELL [illegible] S. FERNANDEZ & Co.

POUR MATAMOROS [illegible] HENRY [illegible] F. CLAVEL & Co.

POUR VERA CRUZ [illegible] PEPITA [illegible] S. FERNANDEZ & Co.

POUR MATAMOROS [illegible] WILDER [illegible] LAPENE & FERRE; JOSEPH KELLEY.

POUR TAMPICO—Ligne du Golfe [illegible] ACTION [illegible] S. FERNANDEZ & Co.

POUR MATAMOROS [illegible] RALPH [illegible] A. H. D'MEZA, Rue St Louis No 10.

POUR TAMPICO [illegible] ANTONITA [illegible] S. FERNANDEZ & Co.

POUR LA HAVANE [illegible] TRUSTY [illegible] PAUL BOUDOUSQUIÉ.

POUR MATAMOROS [illegible] ANGELINA [illegible] S. FERNANDEZ & Co.

POUR MATAMOROS [illegible] AGNES [illegible] L. JOUBLANC.

POUR VERA CRUZ [illegible] BENJ. WILLIS [illegible] CORNISH & LEBLANC.

POUR VERA CRUZ [illegible] FANCY [illegible] L. JOUBLANC, Passage de la Bourse.

AVIS. Le bureau du Cinquième Juge de Paix a été transporté [illegible] United States Hotel [illegible] rue des Champs-Elysées. M. WEISHIMER, 5me Juge de Paix. 3 sept—1 sem.

Demande de maison. Un ancien résident demande, pour une petite famille, une bonne maison située dans le 2me ou le 3me District. [illegible] J. G. T., boîte 608, Bureau de la Poste de la Nouvelle Orléans. 4 sept—2

MACHINE A COUDRE DE WHEELER & WILSON. Nouveau perfectionnement important. [illegible] MACHINES A COUDRE DE WHEELER & WILSON [illegible] W. G. PECK. 30 août [illegible] Carondelet, No 3, près Canal.

PIANOS A VENDRE. On offre de vendre, pour cause de départ, deux beaux PIANOS [illegible] rue Royale No 95. [illegible]

PRODUITS DE L'ILE DE CUBA En Douane et en magasin 329 [illegible] cigares [illegible] K. TROISGROS, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. 31 août—1m.

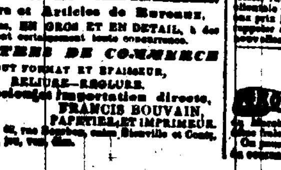

PAPETERIE ET IMPRIMERIE. Papiers et Articles de Bureaux, EN GROS ET EN DETAIL [illegible] REGISTRES DE COMMERCE TOUT FORMAT ET EPAISSEUR, RELIURE—REGLURE. Commissions et Importation directe, FRANCIS BOUVAIN, PAPETIER ET IMPRIMEUR, [illegible] rue Bourbon, entre Bienville et Conti. [illegible]

PROCLAMATION

PAR J. MADISON WELLS, Lieutenant-Gouverneur et Gouverneur par intérim, De l'Etat de la Louisiane.

BUREAU DE L'EXECUTIF, Nouvelle Orléans, 27 juillet 1864.

Attendu que la Convention réunie dernièrement dans la ville de la Nouvelle Orléans pour réviser et amender la Constitution de l'Etat de la Louisiane, a ordonné que "immédiatement après l'ajournement de la Convention, le Gouverneur lancera sa Proclamation ordonnant les divers officiers de cet Etat autorisés par la loi de faire procéder aux élections, ou à défaut de ces officiers, tels officiers qu'il désignera, d'ouvrir des polls dans les diverses paroisses de l'Etat aux lieux désignés par la loi, LE PREMIER LUNDI DE SEPTEMBRE 1864, dans le but de prendre l'avis du bon peuple de cet Etat sur l'adoption ou le rejet de cette Constitution, et sera du devoir des dits officiers de recevoir les suffrages de tous les votants dûment qualifiés.

Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boîte au scrutin un billet sur lequel seront écrits ces mots "la Constitution acceptée" ou "la Constitution rejetée". Quand ladite élection sera terminée les officiers et les commissaires nommés pour y présider examineront et compteront avec soin chaque vote qui aura été déposé, et en adresseront immédiatement le retour au secrétaire d'Etat, conformément aux dispositions de la loi et aux usages concernant les élections."

J'ai jugé à propos, en conséquence, d'émettre cette proclamation, pour notifier aux votants dûment qualifiés de l'Etat la susdite ordonnance de la Convention et pour charger tous shérifs, commissaires d'élection, et tous officiers que cela concerne, de [illegible] à voter sur l'acceptation ou le rejet de la Constitution le jour susdit, PREMIER LUNDI DE SEPTEMBRE PROCHAIN, et de veiller à ce que les opérations soient conduites et les retours faits ainsi qu'il est prescrit dans ladite Constitution.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de la Nlle Orléans, ce 27 juillet, A. D. 1864 et la quatre vingt neuvième année de l'Indépendance des Etats Unis.

Par le Gouverneur J. MADISON WELLS.

S. WROTNOWSKI, Secrétaire d'Etat.

28 juillet—au 5 sept

AVIS D'ELECTION.

Conformément au writ d'élection daté du [illegible] 1864, à moi adressé par son Excellence J. Madison Wells, Lieutenant et Acting Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une élection sera tenue le LUNDI, cinquième jour de septembre 1864 à l'effet de ratifier ou rejeter la Constitution adoptée par la Convention [illegible] assemblée en la ville de la Nouvelle Orléans pour la Révision et l'Amendement de la Constitution d'Etat, et pour les membres du Congrès afin de remplir les [illegible] dans la représentation de l'Etat de la Louisiane au Trente-Huitième Congrès des Etats Unis.

Un Représentant pour le Premier District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane, comprenant cette portion de la Paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi et les Neuvième, Huitième, Septième, Sixième et Cinquième Districts Représentatifs de la Paroisse d'Orléans, en la ville de la Nlle Orléans, laquelle est bornée par les rues St. Louis, des Remparts et du Canal, et la ligne inférieure du District Représentatif.

Un Représentant pour le Deuxième District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane, comprenant cette portion de la Paroisse d'Orléans composée des Troisième, Deuxième et Premier Districts Représentatifs de la Paroisse d'Orléans et cette portion du Quatrième District Représentatif, laquelle est bornée par les rues St. Louis, des Remparts et du Canal, et le fleuve Mississippi, et [illegible] cette portion du Deuxième District Représentatif de la Paroisse d'Orléans comprise et désignée suivant les statuts en existence comme le Dixième Ward de la ville de la Nouvelle Orléans.

Un Représentant pour le Troisième District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane, comprenant cette portion du Deuxième District Représentatif de la Paroisse d'Orléans, en la ville de la Nlle Orléans comprise et désignée comme le Onzième Ward de la ville de la Nlle Orléans.

Et aussi, en conformité [illegible] des Sénateurs et des Représentants à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, comme suit, savoir:

Sénateurs

Les Premier et Quatrième Districts (Municipaux) de la ville de la Nouvelle Orléans éliront Cinq Sénateurs.

Les Deuxième et Troisième Districts (Municipaux) de la ville de la Nouvelle Orléans éliront Quatre Sénateurs.

Et toute cette portion de la Paroisse d'Orléans qui s'étend sur la rive droite du fleuve Mississippi aura droit de voter pour un Sénateur.

Représentants

Le Premier District Représentatif de la Paroisse d'Orléans élira Trois Représentants.

Le Deuxième District Représentatif élira Cinq Représentants.

Le Troisième District Représentatif élira Sept Représentants.

Le Quatrième District Représentatif élira Trois Représentants.

Le Cinquième District Représentatif élira Quatre Représentants.

Le Sixième District Représentatif élira Deux Représentants.

Le Septième District Représentatif élira Trois Représentants.

Le Huitième District Représentatif élira Trois Représentants.

Le Neuvième District Représentatif élira Quatre Représentants.

Le Dixième District Représentatif élira Huit Représentants.

Et cette partie de la Paroisse d'Orléans sur la rive droite du fleuve Mississippi élira Deux Représentants.

Les Polls seront ouverts dans chaque Arrondissement d'Election depuis SIX heures A. M. jusqu'à SIX heures P. M. dudit jour [illegible] de septembre 1864. [illegible]

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, Nouvelle Orléans, le 2 août 1864.

ALFRED SHAW, Shérif.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

BUREAU DES ASSESSEURS.

Hôtel de Ville, 15 août 1864.

LE BOARD DES ASSESSEURS de la Nouvelle Orléans ayant achevé ses tableaux d'assessment pour l'année 1864, et des copies desdits tableaux ayant été remises au secrétaire du Board, salle No 15 de l'Hôtel de Ville, les habitants et les propriétaires de la dite ville de la Nlle Orléans peuvent venir les examiner de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, tous les jours, les dimanches exceptés, pendant trente jours, à partir de la présente date.

Le Board des Assesseurs donne en outre avis qu'il se réunira à son bureau, No 15 de l'Hôtel de Ville, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après midi, les 19, 20, 21, 22 et 23 septembre prochain, pour revoir ses assessements, à la demande de quiconque se croira lésé.

N. S. TOREY, Secrétaire du Board des Assesseurs.

16 août—1m

AVIS. Le steamer CREOLE, arrivé de New-York, est en déchargement à son wharf au pied de la rue Toulouse. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, attendu qu'elles sont à leurs frais et risques dès qu'elles auront été débarquées et que le steamer, ni les propriétaires ni les agents ne seront responsables de pertes ou d'avaries. Toutes les marchandises non retirées seront emmagasinées aux frais et risques des propriétaires. Tous les comptes de fret doivent être payés au bureau des agents. WARNEKEN & CO., Rue de l'Union No 41. 5 sept

AVIS. Le Dr BIANCHINI étant revenu d'Europe offre, comme par le passé, ses services professionnels aux citoyens de la Nlle Orléans. Consultations tous les jours, rue Dauphine No 133, près de la rue Dumaine. 5 sept—6t

INSTITUTION LOCQUET. Pensionnat et Externat de jeunes Demoiselles, Rue du Camp No 189 et 191, entre Julie et St Joseph. La réouverture des classes de cette institution aura lieu lundi 5 septembre. [illegible]

INSTITUT ST-CHARLES. Pensionnat et Externat pour les Demoiselles, 15......RUE BOURBON......15. L'OUVERTURE des classes aura lieu, dans cette institution, LUNDI prochain, 1er septembre. On est prié de s'adresser à l'Institut pour obtenir des prospectus renfermant tous les renseignements désirables. Nota—M. Garreau, professeur de français, de latin, de grec et de haute littérature, pouvant disposer de quelques heures, offre ses services au public. S'adresser à l'Institut St.-Charles. 29 août—1m

LOUISIANA ACADEMY. Institution dirigée par M. A. Ferrier. PENSIONNAT ET EXTERNAT Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. Les prix varient de \$4 à \$8 selon le degré d'avancement des élèves. Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 16 août—1m

JEFFERSON ACADEMY, Rue Bourbon No 43, Nlle-Orléans, DIRIGÉE PAR MR. G. J. LORD. LES cours de cet ancien et populaire établissement seront repris LUNDI 5 septembre, époque où les élèves seront rentrés dans leurs classes. Les parents qui désirent mettre leurs fils dans cette institution sont invités à les y envoyer dès l'ouverture de l'année scolaire. 27 août—1m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DERON, 275......RUE DAUPHINE......275. On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1m

AVIS. Mr. LAVENDER annonce au public et à ses amis qu'il a repris la direction du Collège situé au coin des rues Rampart et Douane. Les classes s'ouvriront le premier lundi de septembre. M. Garreau se chargera du Français et des Classiques, M. Lavender de l'Anglais, des Mathématiques et des Sciences. 30 août—1m

Articles pour Modistes. Wm DAUPHIN. 66......Rue de la Douane......66. VIENT de recevoir par les derniers steamers un grand assortiment de fleurs, chapeaux pour dames et fillettes, rubans, etc, etc. Il invite respectueusement sa clientèle à venir visiter son nouveau stock, qu'il vendra à des prix les plus réduits. Il saisit cette occasion pour rappeler aux modistes qu'il reçoit des marchandises nouvelles par chaque steamer. 2 sept—1f

GROCERIE A VENDRE Pour cause de départ. A vendre, la GROCERIE située à l'encoignure des rues Orléans et Robertson, près du Marché Tremé, parfaitement assortie en marchandises et ayant une bonne clientèle. On pourra traiter à l'amiable sur les lieux jusqu'au 11 du courant. 3 sept—6t

AVIS AUX ELECTEURS DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

Bureau Central de Commissaires, Ville de la Nlle-Orléans, [illegible] 1864.

L'ELECTION DE LUNDI, cinq septembre 1864 sera tenue aux endroits ci-après indiqués et sous la surveillance des commissaires dont les noms suivent — Chaque poll (lieu d'élection) sera ouvert comme suit:

PREMIER DISTRICT.

Premier Precinct.

Poll No 1—A la maison de pompe de la Cie No 1, rue Tchoupitoulas, entre Orange et Race. Commissaires, Thos J Earhart, Thos Ingram et John Fahy.

Poll No 2—A la maison de pompe de la Cie No 1, rue Hunter, entre Tchoupitoulas et Levée. Commissaires, Adam Wild, Robert Morris, J F Taylor.

Poll No 3—Coin Tchoupitoulas et Chippeway—Commissaires, John Hogan, John O'Meally & H Fynn.

Deuxième Precinct.

Poll No 1 A la maison de pompe de la Cie [illegible], rue Thalie, entre Bacchus et Dryades. Commissaires P H Degrey, Jas Gorman, John A Kernan.

Poll No 2—Au coin des rues [illegible] et St Charles. Commissaires, Isaac Evans, Jacob Lesdune, J Stumpf.

Poll No 3 Coin Camp et Euphrosine. Commissaires, W B Smith, Geo Gruber, James Fitzgerald.

Troisième Precinct.

Poll No 1 A la maison de pompe No [illegible], rues St Joseph et Gravier. Commissaires, Thomas Winn, Henry Deckert, H Barnett.

Poll No 2 Au coin des rues Annunciation et [illegible]. Commissaires, Samuel Meyers, J L Reilly, F Kelly.

Quatrième Precinct. [illegible]

Cinquième Precinct. [illegible]

Sixième Precinct. [illegible]

Septième Precinct. [illegible]

DEUXIEME DISTRICT.

Huitième Precinct. [illegible]

Neuvième Precinct. [illegible]

Dixième Precinct. [illegible]

Onzième Precinct. [illegible]

Douzième Precinct. [illegible]

Treizième Precinct. [illegible]

Quatorzième Precinct. [illegible]

TROISIEME DISTRICT.

Quinzième Precinct. [illegible]

Seizième Precinct. [illegible]

Dix-septième Precinct. [illegible]

Dix-huitième Precinct. [illegible]

Dix-neuvième Precinct. [illegible]

Vingtième Precinct. [illegible]

Vingt unième Precinct.

Poll No 1—Dans une maison du coin des rues Levée et Indépendance. Commissaires, J Duplain, J B Hoi, grave, A Frederick Jr.

Poll No 2—Au moulin à [illegible] Commissaires, [illegible] L Louer, F Zimmerman, M Meyer.

QUATRIEME DISTRICT.

Vingt-deuxième Precinct.

Poll No 1—A la maison de pompe de la Cie Hook & Ladder, rue Jackson, entre Rousseau et Fulton. Commissaires, W Weber, W P Judd, L K [illegible].

Poll No 2—A la maison de pompe de la Cie [illegible], rue Tchoupitoulas, près Soraparu. Commissaires, J Jester, A M Murtaugh, A Lenn.

Vingt-troisième Precinct.

Poll No 1—A la maison de pompe de la Cie No [illegible], Avenue Washington, entre Camp et Magasin. Commissaires, J T Barrett, J E Nevin, H Bensel Jr.

Poll No 2—Au coin des rues Laurel et Troisième. Commissaires, C Aach, J Wyman, Joseph A Purcell.

ALGER.

La partie de la Paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississippi. Dans la maison de Cour. Commissaires, G H Flagg, S B Ashby, H Shrote.

Il y aura deux boîtes à chaque poll. Dans une d'elles les votes pour le rejet ou l'adoption de la Constitution seront déposés, l'autre boîte contiendra les votes pour les candidats.

Un des Polls, dans chacun des susdits precincts, est désigné par le No 1, et l'autre par le No 2. Tous les votants demeurant dans chacun des susdits precincts et dont les noms commencent par une des lettres comprises entre les lettres A et K, toutes deux inclusivement, ne pourront voter qu'au poll No 1, tous les votants dont les noms commencent par une des lettres comprises entre les lettres L et K, toutes deux inclusivement, ne pourront voter qu'au poll No 2.

Un des trois polls du 7me precinct, est désigné par le No 1, un autre par le No 2 et le troisième par le No 3; tous les votants du dit precinct dont les noms commencent par les lettres comprises entre les lettres A à G, toutes deux inclusivement, ne pourront voter qu'au poll No 1; tous les votants dont les noms commencent par les lettres comprises entre les lettres H à N, toutes deux inclusivement, ne pourront voter qu'au poll No 2, tous les votants dont les noms commencent par les lettres comprises entre les lettres O à Z, toutes deux inclusivement, ne pourront voter qu'au poll No 3. Les commissaires de chaque poll désigneront les greffiers d'élection. La somme de \$45 sera accordée à chaque poll pour des rafraîchissements et sera distribuée comme suit: \$15 aux commissaires, \$10 aux deux greffiers d'élection. Les commissaires de chaque poll devront, le lendemain de l'élection, transmettre au bureau du secrétaire, la Sixième Cour de District, en face de la Place Jackson, les noms des commissaires qui auront servi à la place de ceux ci-dessus nommés et qui auront été incapables ou auront refusé de servir. Ils devront en outre transmettre les noms et surnoms de ceux qu'ils auront nommés greffiers d'élection, afin que le tableau des frais d'élection soit fait d'après leur rapport.

La somme de \$10 sera allouée au propriétaire ou locataire d'une bâtisse particulière quelconque qui aura servi de poll.

Les propriétaires ou locataires de bâtisses particulières qui auront servi de Polls dans le Premier, Deuxième, Troisième et Quatrième District, devront donc envoyer leurs noms au bureau du Secrétaire, en face de la place Jackson, le lendemain de l'élection. Les polls s'ouvriront à 6 heures du matin et se fermeront à 6 heures du soir, heure de la ville. Les Commissaires d'élection sont requis de se faire assermenter avant le jour de l'élection.

Par ordre du Board Central des Commissaires.

CHARLES LEAUMONT, Secrétaire.

Demande de Barbier. On demande au No 56, rue Royale, un bon ouvrier barbier blanc ou de couleur. 3 sept—3

Extrait de Café, Epices, &c. C. Lienhard, Fabricant D'EXTRAIT DE CAFE. —321— Rue du Camp. Vis à vis le Marché de la rue des Magasins. [illegible]

VENTES A L'ENCAN. Marchandises sèches, habillements, chapeaux, &c. PAR GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan, 69 Chartres. LUNDI [illegible] à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan au magasin d'encan rue de Chartres No 69 — Casimirs, satinets, [illegible]; Drap noir, cors-ye, bas laine, Chaussettes laine, gants laine [illegible]; Bobines coton, chemises en laine [illegible]; Mouchoirs coton, imprimés [illegible]; cravates, &c. — Aussi — Un assortiment d'habillements et chapeaux. [illegible] 3 sept

Quincaillerie avariée. PAR GABRIEL LEAUMONT. Salle d'encan, 69 rue de Chartres. LUNDI, 5 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à au magasin d'encan, rue de Chartres No 69 [illegible] Conditions, comptant. 3 sept

Marchandises sèches, Vêtements et Souliers. PAR HOFFMAN & MARKS. J. HOFFMAN, encanteur. LUNDI, 5 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu — [illegible] 3 sept

Bons meubles, tapis, literie et batterie de cuisine — Vente à l'encan, pour cause de départ. PAR MONTGOMERY & BROS. R. T. MONTGOMERY, encanteur. [illegible] Conditions: comptant en billets du Trésor des Etats Unis. [illegible]

Vente à l'encan du sloop PELICAN, au voilier. PAR MONTGOMERY & BROS. R. T. MONTGOMERY, encanteur. [illegible]

Vente de Marchandises Sèches. PAR E. ROGER & Co. JOSEPH HOLZ, encanteur. MARDI [illegible] 100 lots de marchandises sèches étrangères et américaines [illegible]. Indiennes [illegible] et américaines, Cotons blancs et écrus, Denims, Kersey, Linseys, Kentucky Jeans, Flanelles grise, rouge, blanche et jaune, Cotonnades, batiste, Tweeds, Draps, [illegible], Mozambiques, Popeline, Percales, Bobinet, [illegible], Mousselines, [illegible], Mouchoirs [illegible], Parasols et Parapluies [illegible], Mouchoirs batiste, Crinoline, Bonneterie et [illegible]. 3 sept

Vente d'une belle [illegible] pour cause de départ. PAR E. GUINAULT, encanteur. [illegible]

Goélette—Goélette. PAR E. GUINAULT, encanteur. [illegible]

Succession de Margaret Conroy No 26,544. Vente de beaux meubles, rue Craps No 111, entre les rues Montégut et Clouet. PAR J. B. CROZAT, encanteur. [illegible]

Succession de Thos Pennington. Deux cent quarante quatre terrains de valeur, situés à Jefferson City [illegible] PAR McCERREN & LANDRY. G. W. McCERREN, encanteur. [illegible] SEIZE TERRAINS [illegible] CINQ TERRAINS [illegible] DIX HUIT TERRAINS [illegible] VINGT ET UN TERRAINS [illegible] DIX TERRAINS [illegible] TREIZE TERRAINS [illegible] UN TERRAIN [illegible] SEPT TERRAINS [illegible] QUATRE TERRAINS [illegible] QUATORZE TERRAINS [illegible] DIX-NEUF TERRAINS [illegible] DIX SEPT TERRAINS [illegible] SEIZE TERRAINS [illegible] Les actes de vente par devant Hugh Madden, notaire public aux frais des acquéreurs. [illegible]

Bernard Turpin, ENCANTEUR ET NEGOCIANT COMMISSIONAIRE, No 93, rue de la Vieille Levée, entre St Louis et Conti. 15 août—1m

A VENDRE. Une bonne résidence située dans la rue du Quartier, entre les rues Rempart et St-Claude. S'adresser à H. Gourgues, rue de l'Union No 1. [illegible]

NOTICE. Je notifie ma femme Rosalie Susana Steck de retourner à la maison en dix jours, à partir de cette date, ayant quitté la demeure sans aucune cause, en défaut de quoi je ma considère comme séparé de corps et de biens et j'intenterai la procédure légale pour obtenir le divorce. Nelle Orléans, le 2 août 1864. PETER TAUM.

BOTTES ET SOULIERS. [illegible] paires Bottes Russet. Brodequins noirs pour habitations. A. TIRRELL & CO., SUCCESSEURS DE TIRRELL & BATES, FABRICANTS et marchands en gros, de BOTTES SOULIERS et BRODEQUINS, No. 9 rue des Magasins, entre Commune et Canal. Notre assortiment est maintenant au grand complet. Les chaussures fabriquées et choisies avec le plus grand soin pour le commerce de la ville et de la campagne. Nous vendrons aux PRIX LES PLUS BAS [illegible].

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR, 201...... Rue de Chartres ......201, Entre Ste-Anne et Dumaine.

VENTES A L'ENCAN. Ciment—Ciment—Ciment. Par D. E. MORPHY, encanteur. [illegible] mardi 6 septembre [illegible] 113 barils ciment [illegible] du brick Mary B Rich. Conditions—comptant, en billets du Trésor. 3 sept

Magnifique meubles. PAR D. E. MORPHY, encanteur. [illegible] Conditions—comptant, en billets du Trésor. 5 sept

Mats. Mats. Mats. PAR D. E. MORPHY, Encanteur. MARDI, 6 septembre, [illegible] Conditions—comptant, en billets du Trésor. [illegible]

Meubles—Meubles. PAR McCERREN & LANDRY. G. W. McCERREN, encanteur. [illegible] Conditions comptant. 5 sept

VENTES JUDICIAIRES.

Jean Baptiste Lourey vs. la veuve Milton J. Reigart, exécutrice testamentaire de Milton J. Reigart, décédé.

DIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible] [illegible]

ALFRED SHAW, Shérif, Paroisse d'Orléans.

Ernest H. [illegible] vs. Louis Crozat.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

A LOUER. [illegible] rue St Louis, entre Chartres et Levée, No 17. [illegible] F. A. DUCROS, rue Conti [illegible].

\$10 de Récompense. PERDU dans la journée du 31 août dernier, un BRACELET [illegible] [illegible] 3 sept—3

LONDON & DOCK BRANDY. E. ROGER & CO, Nos 9 et 11, rue de la Vieille Levée. 1000 caisses London Dock Brandy. Pour être vendu à l'amiable. 3 sept—1m

SALAISONS—[illegible] EUG ROCHEREAU & Co. [illegible]

Aux planteurs de coton. [illegible] J. M. CESSAC, promenade Carondelet (Vieux Bassin) [illegible] 13 août—1m

Conservez vos Dents. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, [illegible] RUE DU CANAL, près de la rue Baronne [illegible]

Restaurant St-Louis Tenu par HENRI SAMTHE, [illegible] Chambres garnies pour habitants. Salons pour noces et repas de famille. [illegible]

TABAC EN FEUILLES. VENANT d'arriver par le steamer "Yazoo", arrivé de New York: Tabac du Connecticut de la vieille récolte, pour robes; Tabac New York State, vieille récolte, pour robes, capes et tripes en sequin; Première qualité et couleur légère, de [illegible]. BUANIQ & BROTHER, Rue Gravier, No 24.

Moulin à coton de Carver. [illegible] AARON HOBART Jr., [illegible] rue St Charles.

ON DEMANDE. Un jeune homme pour apprenti ou pour être employé au coin des rues Bourbon et Toulouse. J. HIMBERT.

A vendre pour l'exportation. 1000 [illegible] barriques vin rouge, St Julien Medoc [illegible] Noilly Prat & Co. [illegible] EN MAGASIN. [illegible] ANT. LANATA, [illegible]

NOUVEAU CHANTIER DE BOIS. H. L. STEVENSON. Au coin des rues Calliope et Fourbes [illegible] Noyer noir, Planches pin jaune à plat, Planches pin blanc à plat, [illegible] On parle français au bureau. 28 août—1m

DOCTEUR HUARD, De la Faculté de Médecine de Paris. OFFRE, respectueusement, ses services au public de la Nouvelle-Orléans. DOMICILE—115, rue Royale, entre St Louis et Toulouse, chez le Dr LAMBERT. CONSULTATIONS—de 11 heures à midi. 14 août—1m

SOUFRE SOUFRE SOUFRE. [illegible] Soufre cristallisé, de qualité supérieure, importé expressément pour la fabrication du sucre. CUSACHS & OGDEN, coin Royale et St Philippe. 15 août—1m

Demande de Nourrice. ON demande une bonne nourrice sans enfant, ayant du jeune lait. S'adresser au No 302 rue Royale, entre Hôpital et Quartier. 3 sept

P. S. SANCHEZ, Marchand commissionnaire, A l'embouchure de la rivière Rio Grande. Il s'occupe de l'achat et de l'expédition des marchandises. [illegible]

TRANSFERT DE MAGASIN. L. LEVY, établi pendant dix ans au coin des rues [illegible] Canal et Camp. [illegible] DIAMANTS, MONTRES ET BIJOUX, [illegible] M. LEVY annonce particulièrement qu'il paie les prix les plus élevés pour les diamants et le vieil or et argent. BIJOUX [illegible] 28 août—1m

CHAMPAGNE. 7 paniers Champagne, Krug & Co. [illegible] Duc de la Haute [illegible] A. Perre Rolland [illegible] EUG. ROCHEREAU & CO., 18 et 18, rue St Louis.

ON demande une FEMME pour coudre et faire un petit ménage. S'adresser au No 152 de la rue Foli[illegible], près la rue des Magasins. 2 sept—3

MALADIES. Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE. TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé [illegible] J. GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon. [illegible]